

**8.—Résumé du trafic routier passant la frontière canadienne, par province,
1950 et 1951—fin**

Province et territoire	VÉHICULES CANADIENS REVENANT AU PAYS					
	Séjour de 24 heures ou moins		Séjour de plus de 24 heures		Véhicules commerciaux	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Provinces de l'Atlantique...	741,496	902,396	21,007	28,780	76,553	83,786
Québec.....	368,932	457,655	77,137	109,660	49,802	61,866
Ontario.....	837,120	1,177,829	151,855	219,886	71,948	118,984
Manitoba.....	57,026	88,115	21,573	32,649	6,360	12,424
Saskatchewan.....	32,989	41,741	16,719	20,929	7,586	10,396
Alberta.....	27,725	25,868	20,953	19,451	5,447	7,000
Colombie-Britannique.....	289,452	351,087	88,644	107,313	21,533	23,609
Territoire du Yukon.....	42	10	7	20	29	15
Total.....	2,351,782	3,044,701	397,895	538,688	239,258	318,080
Pourcentage d'augmentation 1951-1950.....	+29.3		+35.4		+32.9	

Renseignements pour touristes.—Les renseignements pour touristes sont généralement fournis par le Bureau canadien du tourisme, Ottawa, tandis que des renseignements détaillés sur les parcs nationaux et les lieux historiques peuvent être obtenus du Bureau des parcs nationaux, ministère des Ressources et du Développement économique, Ottawa. Le touriste qui désire des renseignements sur une province, une ville ou un endroit de villégiature en particulier peut s'adresser au bureau provincial ou municipal de renseignements intéressé. (Voir "Tourisme" au Répertoire des sources de renseignements officiels, chapitre XXVIII.)

PARTIE IV.—LE GOUVERNEMENT ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Section 1.—Office du commerce extérieur et organismes associés intéressés au développement du commerce*

Le commerce extérieur contribue sensiblement au bien-être et à la prospérité des Canadiens, surtout parce que la productivité du Canada excède les besoins de sa population en ce qui concerne la production des fermes, manufactures, forêts, pêcheries et mines. Tout est donc mis en œuvre en vue d'établir et de maintenir des relations commerciales étroites avec les pays dont le marché est essentiel à l'économie nationale. Le commerce dans les deux sens doit cependant être encouragé afin que marchandises et services de l'étranger servent à payer en partie les produits que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes, dont certains sont nécessaires à l'industrie canadienne, doivent être importés de l'étranger. D'autres sont des biens de consommation nécessaires à un niveau de vie élevé.

Plusieurs maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays ainsi que les difficultés d'ordre monétaire de l'après-guerre posent des problèmes qu'une seule maison ni même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne sauraient résoudre sans l'aide des représentants de l'État.

*Établi par les diverses divisions et services intéressés et réuni par le Service de l'information, ministère du Commerce, Ottawa.